

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

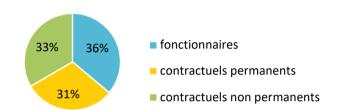


CC SERRE-PONCON VAL D'AVANCE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Effectifs

- 36 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 13 fonctionnaires
 - > 11 contractuels permanents
 - > 12 contractuels non permanents



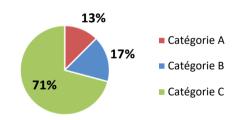
- 73 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - □ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

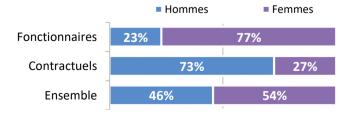
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	62%	18%	42%
Technique	38%	82%	58%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



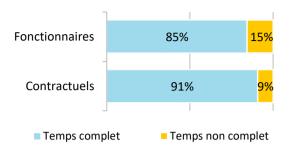
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	38%
Adjoints administratifs	33%
Techniciens	17%
Attachés	8%
Ingénieurs	4%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents

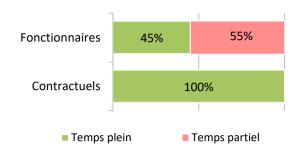
Répartition des agents à temps complet ou non complet



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière Fonctionnaires Contractuels
Technique 40% 0%

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

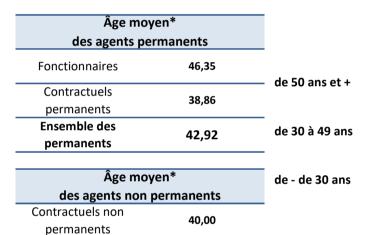


Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

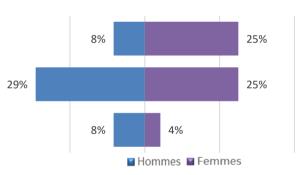
> 0% des hommes à temps partiel 55% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



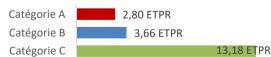
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- > 29,12 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024
 - > 11,04 fonctionnaires
 - > 8,60 contractuels permanents
 - > 9,48 contractuels non permanents

52 998 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Aucune position particulière

En 2024, 1 arrivée d'agent permanent et 3 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
26 agents	24 agents

1 cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024						
Fonctionnaires	→	0,0%				
Contractuels	4	-15,4%				
Ensemble	7	-7,7%				

Principales causes de départ d'agents permanents

Runture conventionnelle 32%	Fin de contrats remplacants	67%
Rapture conventionnene 33%	Rupture conventionnelle	33%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	100%
* Variation des effectifs :	
(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif phy	sique théorique

rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- → Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 6 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Sanctions disciplinaires

Une sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

100%

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 21,46 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 322 271 €	Charges de personnel*	1 356 831 €	\Rightarrow	Soit 21,46 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann	uelles brutes -		693 418 €		Rémunérations des agents sur
emploi permanent :			093 410 €		emploi non permanent :
Primes et indemnités y	versées :		112 630 €		237 694 €
IFSE :			74 587 €		237 034 €
CIA:			18 441 €		
Heures supplémentair	es et/ou complén	nentaires :	5 190 €		
Nouvelle Bonification	Indiciaire :		3 198 €		
Supplément familial de	e traitement :		8 427 €		
Complément de traite	ment indiciaire (C	CTI)	0€		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catég	gorie A	Catégorie B		Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S				32 398 €	S
Technique	S		S	34 857 €	26 188 €	34 140 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	54 471 €		S	34 857 €	30 604 €	32 204 €

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,24 %

Part des primes et indemni sur les rémunérations :		 ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
Fonctionnaires	23,30%	
Contractuels sur emplois permanents	6,12%	Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
Ensemble	16,24%	

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantant annual			Fonction	naires				Contra	actuels sur en	nploi pern	nanents	
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	S		s	S							
Catégorie B	S	S										
Catégorie C	4 711 €	1 148€	20%		S		S	S				

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

 En moyenne, 1,8 jour d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 1,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,51%	0,50%	0,50%	2,10%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,51%	0,50%	0,50%	2,10%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,51%	0,97%	0,72%	2,10%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 100,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

2 accidents du travail déclarés au total en 2024

- 2 accidents du travail pour 36 agents en position d'activité au 31 décembre 2024
- > En moyenne, 3 jours d'absence consécutifs par accident du travail

- Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 10 260 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
 2 assistants de prévention désignés dans la

⇒ FORMATION

collectivité

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

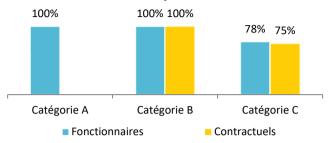
Dernière mise à jour : 2024

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2024, 83,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



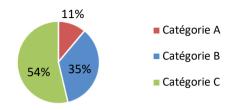
15 247 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	34 %
Coût de la formation des apprentis	30 %
Frais de déplacement	14 %
Autres organismes	23 %

54 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,3 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	69%
Autres organismes	31%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	3 492 €	1 308 €
Montant moyen par bénéficiaire	233 €	109€

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

2 jours de grève recensés en 2024

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2025 Version 1